

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 FEVRIER 2015

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, René SCHEIDER, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Camille SIMAR, Mesdames Dominique JAVOUREZ, Evelyne MURGER, Martine BRICOUT.

ABSENTS : Olivier DEFAUT, Magalie SCHOLLAERT (pouvoir à Mr David LAPALUS), Céline VUAGNOUX (pouvoir à Pierre-Etienne CONTESSE).

SECRETAIRE : Camille SIMAR.

Pierre-Etienne CONTESSE demande si des remarques sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 30 Janvier 2015. Dominique JAVOUREZ informe que les comptes rendus de conseils municipaux sont affichés dans les huit jours alors qu'ils ne sont validés par les élus, que lors de la séance de conseil municipal suivante.

N'ayant pas d'autre remarque sur le compte-rendu du 30 Janvier 2015, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Pierre-Etienne CONTESSE informe, de l'évolution des différents points évoqués ou adoptés, lors de cet ordre du jour. D'autre part, il précise que le compte-rendu de la réunion de bilan du conseil municipal qui s'est tenue le 9 Janvier 2015, doit servir d'élément de travail pour l'année 2015.

I° SICECO

Jean-Paul VIVIEN donne lecture aux élus d'un courrier reçu du Siceco. Depuis le 1^{er} Juillet 2004, le marché de l'énergie s'est ouvert à la concurrence. A la fin de l'année 2015, certains tarifs réglementés de vente (TRV), seront supprimés pour les consommateurs non domestiques. Pour les collectivités locales, ce passage obligé aux offres de marché s'effectuera selon les règles du Code des Marchés Publics.

A cet effet, les quatre syndicats d'énergies de Bourgogne : le SIEEEN (Nièvre), le SYDESL (Saône et Loire), le SICECO (Côte d'Or) et le SDEY (Yonne), ont décidé de créer un groupement de commandes d'achat de gaz naturel dans un premier temps, puis d'électricité dans un second temps.

Les quatre syndicats d'énergies ont adopté l'acte constitutif régissant le groupement, dont le SIEEEN a été désigné coordonnateur. Chacun des syndicats devient gestionnaire, sur son département, de la relation avec les différents membres pour l'aide à la décision, et le cas échéant la collecte des données, puis la signature des contrats.

Il est demandé aux collectivités de délibérer avant le 13 Mai 2015, pour cette offre de services : au niveau électricité, sont concernés tous les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs jaune et vert). Les tarifs bleus (<36 kVA) en éclairage public ne seront pas concernés par cet appel d'offres, mais éventuellement lors du renouvellement d'ici 2 ans.

Jean-Paul VIVIEN contactera le SICECO afin d'obtenir des renseignements complémentaires afin que le Conseil Municipal puisse délibérer lors d'une prochaine séance.

II° COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRIMITIF 2015

Ensuite d'une précédente réunion des finances, Evelyne MURGER présente le compte administratif 2014. Sous réserves des écritures comptables restant à passer au niveau de la Trésorerie, celui-ci présente les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses :	168.728,23 €
	Recettes :	207.426,91 €

Soit un excédent de fonctionnement pour 2014 : 38.698,68 €

<u>Investissement</u> :	Dépenses :	21.279,16 €
	Recettes :	36.912,98 €

Soit un excédent d'investissement pour 2014 : 15.633,82 €

Soit un résultat excédentaire pour l'année 2014 : 54.332,50 €

Au niveau des dépenses d'investissement pour le budget primitif 2015, seront à inscrire en travaux de voirie et réseaux : le puits de défense incendie, le chemin d'accès au pôle scolaire, la réfection des arêtiers de la toiture de l'église, la matérialisation du virage de l'église, la route du Lac de Chour et le point d'apport volontaire.

David LAPALUS présente les différents devis pour l'aménagement des toilettes et notamment l'accessibilité de ceux-ci aux handicapés à la salle des fêtes, ainsi que le changement de la banque réfrigérée, l'acquisition d'un percolateur, le changement du chauffe-eau, l'acquisition de vaisselle, etc... Ces différents travaux seront inscrits au budget primitif 2015, en fonction des subventions accordées et par ordre d'urgence de ces travaux.

Une prochaine réunion de la Commission des Finances se tiendra le Samedi 21 Mars 2015 à 8 h 30.

III °SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2015

Pierre-Etienne CONTESSE propose aux élus, de voter les subventions allouées aux différentes associations pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter aux associations locales, par neuf voix pour, les subventions ci-après au titre de l'année 2015 :

Amicale des Pompiers de Franxault (155.00 €), l'Abaille (155.00 €), l'Abeille au titre de la Bibliothèque (50.00 €), Pitch'ado (1/2 du spectacle de Noël et subvention 2015 : (605.00 €), le Foyer Rural des Ouillottes (155.00 €), l'Ecole des Schtroumfs (155.00 €), l'ADMR (50.00 €), Amicale des Donneurs de Sang (5000 €), Automne Musical (100.00 €), Association Sportive du Collège d'Echenon (30.00 €), Les Amis de la Bibliothèque Départementale (30.00 €), Association Bienveillance(50.00 €), Association « Mieux Vivre ensemble » (50,00 €), l'Amicale des Jeunes SapeursPompiers de St Jean de Losne (50.00 €), représentant un total de 1685,00 €. Le ConseilMunicipal décide d'inscrire au budget primitif 2015, la somme de 1800.00 € pour le cas o